L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

MERCREDI MATIN, 19 AVRIL [illegible]

FEUILLETON.

MAROUF LE MALOUIN

PAR

ERNEST CAPENDU.

TROISIÈME PARTIE.

NANTES EN 1793.

XIV

LA FOLLE.

(Suite.)

"Moi, entends-tu, je ne vois en elle que la fiancée de Jahoua, l'amie de Marouf, celle que Keinec adore, et je la fais souffrir pour me venger.

"Si je faiblissais, je regarderais mes mains mutilées et n'aurais plus de pitié....

"Non, il faut qu'elle me paye les tortures que j'ai endurées!....

"J'en ai fait mon esclave, mon chien! A force de la battre, je lui ai appris à m'obéir malgré sa folie!

"Que m'importe qu'elle soit belle ou laide, pourvu qu'elle sente la douleur et qu'elle crie sous la corde qui meurtrit ses épaules. Chacun de ses gémissements me fait du bien au cœur!

"En gardant Yvonne près de moi, c'est ma vengeance sur laquelle je veille, et si aujourd'hui je pense en finir, c'est que parfois j'ai peur qu'elle ne m'échappe!

Diégo ne répondit pas, mais il se détourna avec un geste de dégoût.

Le misérable avait commis bien des crimes, et cependant il se voyait si largement distancé par la farouche férocité du sans-culotte qu'il se demandait si c'était bien une créature humaine qu'il avait en face de lui.

Une sorte de compassion luttait dans son esprit avec son désir ardent de voler la fortune de mademoiselle de Château-Giron.

Il se leva et parcourut la chambre à grands pas, tandis que Pinard jetait un regard de chat-tigre sur le corps inanimé et ensanglanté de la pauvre Yvonne toujours évanouie.

Le sang se coagulant sous la chevelure avait fini par arrêter l'hémorrhagie et ne coulait plus que lentement.

Enfin l'Italien revint à sa place; son visage avait changé d'expression.

Il prit la bouteille, remplit son verre, le vida vivement et le reposa ensuite sur la table.

Son parti était arrêté.

— Fais ce que tu voudras de la jeune fille, dit-il brusquement, je te l'abandonne: l'argent vaut mieux.

— Allons donc! te voilà raisonnable! répondit Pinard.

— Ne parlons plus d'elle et pensons à la grande affaire.

— C'est juste.

— Si tu m'en crois, nous allons aller aux prisons. On va faire choix des aristocrates qui nous donneront la fête ce soir. Il faut veiller sur le marquis, sur le vieux valet, et sur tous ceux enfin qui peuvent payer. Une méprise nous coûterait trop cher, et les petites rançons ne sont pas non plus à dédaigner.

— C'est cela même! Ils payeront d'abord, tous ces brigands engraissés, tous ces tyrans.

— Et ils y passeront ensuite comme les autres, n'est-ce pas?

— Cela va sans dire. A quoi cela servirait-il de les garder quand ils n'auront plus de plumes aux ailes? Faut bien purger le pays!

— Partons, alors.

— Partons!

Les deux hommes se levèrent, et, sans accorder un regard à la jeune fille, ils se dirigèrent vers la porte.

Pinard posa la main sur le bouton de la serrure et s'arrêta.

— Minute!.... dit-il. Nous pouvons ne pas être libres de causer ce soir; convenons de nos faits.

— Soit.

— Dans trois jours tu iras à l'entrepôt.

— Oui.

— Tu verras le marquis.

— Et j'obtiendrai une lettre pour sa femme, j'en réponds, surtout après l'histoire des noyades, à laquelle nous lui laissons le temps de penser.

— Et ensuite?

— Ensuite?.... Le reste me regarde.

— Tu iras chercher les écus?

— Oui, sans doute.

— Et, une fois que tu les auras, tu partiras sans me prévenir? Ça ne peut pas m'aller.

— Comment veux-tu faire alors?

— Nous ne nous quitterons pas.

— Mais il faut sortir de Nantes.

— Nous en sortirons ensemble.

— Cependant....

— Cependant.... c'est mon dernier mot.... A prendre ou à laisser. Je te conduirai dans trois jours aux prisons; je t'attendrai à la sortie, et nous ne nous séparerons que quand nous aurons partagé.

— Comme tu voudras.

— Convenu, alors?

— Convenu!

— Eh bien! partons.

Pinard ouvrit la porte et la referma soigneusement dès que lui et son compagnon furent sur le palier de l'escalier.

Puis on entendit leurs pas lourds faire résonner les marches chancelantes, et tous deux quittèrent la maison.

*

Une demi-heure s'écoula encore sans qu'Yvonne fit un mouvement.

Puis un léger frémissement des mains annonça que la jeune fille revenait à elle: l'air pénétra plus facilement dans la poitrine, et elle respira doucement.

Sa tête se souleva; elle ouvrit les yeux, et ses paupières alourdies se refermant presque aussitôt, elle reprit son immobilité.

Mais cette seconde syncope fut courte, et elle recouvra rapidement connaissance.

Alors, se soulevant et s'appuyant sur une chaise voisine, elle parvint à se dresser sur ses pieds; mais, affaiblie par le sang perdu, elle chancela et fut obligée de se retenir à la muraille en attendant que l'étourdissement fût dissipé.

Enfin elle reprit un peu de force.

La pauvre folle porta les deux mains à son front, rejeta en arrière les mèches de cheveux qui se jouaient sur son visage et fit quelques pas en avant.

Aucun sentiment n'animait sa physionomie, froide et impassible comme celle d'une statue, pâle comme celle d'un cadavre.

Elle tourna lentement autour de la chambre sans paraître avoir conscience de ce qu'elle faisait.

Elle toucha tour à tour à la table, aux verres, aux bouteilles, sans que ses regards accompagnassent sa main; puis elle recommença sa promenade.

Enfin elle s'agenouilla, et, suivant son habitude, elle se mit à prier; mais ses prières n'avaient aucune suite et étaient d'une incohérence étrange.

C'était des invocations à la Vierge, des discours adressés à l'abesse de Plogastel, au Christ; des mots se heurtant auxquels se mêlaient des cris rauques et des sanglots.

Cependant, les larmes qui coulaient en abondance sur ses joues amaigries parurent la calmer et apporter quelque soulagement à son cerveau malade.

— Il fait bien chaud, murmura-t-elle en se relevant.

La pauvre enfant grelotait de froid; son cou et ses épaules bleuis et marbrés frissonnaient sous les vêtements en lambeaux qui les couvraient à peine.

Une pluie fine et continue tombait au dehors.

— J'ai chaud! j'ai bien chaud! répétait-elle en s'efforçant de dégrafer son corsage et en arrachant son justin délabré.

Tout à coup sa physionomie changea subitement d'expression, comme cela lui était arrivé en présence de Diégo.

Le calme fut remplacé par la terreur; son esprit parut subir une tension extraordinaire.

Le corps penché en avant, une main placée près de l'oreille, elle prit la pause d'une personne qui écoute attentivement.

— Voilà les gendarmes! dit-elle à voix basse. Ils viennent pour arrêter le recteur! Oh! non! non! je ne le crois pas! Qu'a-t-il fait, notre bon pasteur, pour qu'on veuille le conduire en prison!

Puis, s'adressant à un personnage imaginaire:

— Père, continua-elle, ne sors pas! Reste....

"Pourquoi m'ordonnes-tu d'aller prévenir Jahoua?.... Il va venir, tu le sais bien.

"Tu le veux?.... Non, laisse-moi près de toi; j'ai peur!....

"Tu te fâches!.... Eh bien! ne me gronde pas.... J'y vais.... tu le vois.... J'obéis.... je sors par le jardin.

"Ah! voici les genêts.... Il faut les traverser pour gagner la route des Pierres-Noires.

"Oh! comme la nuit devient vite! Il fait sombre!

"Vite!.... vite!.... Je vais courir...."

Ici l'expression de son visage décela un effroi plus grand encore.

Elle poussa un cri et se débattit en reculant.

— Laissez-moi!.... laissez-moi!.... criait-elle; je ne vous connais pas....

"Que voulez-vous? Où suis-je donc maintenant?.... Oh! ce cheval!.... Mon Dieu! à mon secours!

"Ah! la cellule de la bonne abbesse. Oui.... je la reconnais; c'est elle! c'est le couvent de Plogastel....

"Je vais prier.... je vais.... Non.... non!.... Il faut que je me sauve.... quel je me....

Yvonne s'arrêta; ses yeux s'ouvrirent démesurément.

Elle voulait crier encore; cette fois la [illegible] ne put sortir de sa gorge.

Une pensée subite [illegible] la dominait évidemment.

— La baie des Trépassés! murmura-t-elle enfin. La baie des Trépassés! Mon père!.... Jahoua, je ne vous verrai plus sur cette terre! Adieu!.... Je suis morte!.... Mon âme revient! Oh! je prierai pour vous!.... Ne m'oubliez pas!....

[illegible]

— [illegible] cet homme! Que me veut-il?.... [illegible] Il m'emmène.... il me [illegible] ses bras.... A moi! à [illegible] je le reconnais! de l'eau!.... c'est lui! [illegible]

[illegible]

Elle se laissa tomber sur une chaise, et [illegible] pensées parurent [illegible] entre [illegible].

Un bruit léger [illegible] retentit à la porte. Yvonne [illegible]

— C'est [illegible]

[illegible]

La porte s'ouvrit et Pinard entra seul. Il était [illegible].

A peine fut-il entré qu'Yvonne [illegible] lui.

La nuit était venue pendant que l'obscurité était complète.

La jeune fille saisit les mains du sans-culotte:

—C'est toi! dit-elle doucement; c'est toi! Tu es venu bien tard!

—Tiens! tiens! tiens! pensa Pinard. [illegible] donc dans un moment [illegible]? Au fait! elle est gentille, la [illegible].

Et le sans-culotte, passant son bras autour de la taille d'Yvonne, l'embrassa [illegible].

— [illegible] mal de ma surprise, fit Yvonne en reculant. Je t'avais attendu [illegible]. Si mon père avait [illegible]!

—Mais il ne nous voit pas! répondit Pinard en ricanant.

Yvonne poussa un cri.

—Ce n'est pas Jahoua! dit-elle vivement. Mon Dieu! qui donc est-ce?

—[illegible] sans-culotte. Allons, viens ici.

"Je me sens en gaîté ce soir. Nous allons rire un peu, et, si tu es sage, je te conduirai à souper chez Carrier.

"Bonne idée, tout de même! continua Pinard.

"Je ne sais pas pourquoi elle ne m'est pas venue plus tôt.

"Ça les fera enrager tous ces gueux-là, qui croient que je ne peux pas être adoré comme les autres, parce que, jusqu'ici, ces aristocrates des prisons ont mieux aimé mourir que d'être gentilles avec moi.

"On leur montrera qu'on a une maîtresse qui vaut bien les leurs! Allons, la Bretonne.

"Tu vas mettre les beaux atours que j'ai rapportés avant-hier. C'est une robe d'aristocrate; ça fera bien!

Yvonne, en reconnaissant la voix de son bourreau, s'était mise à trembler.

Se reculant peu à peu, elle avait été se blottir dans un des angles de la pièce.

Pinard l'appelait en vain; elle ne bougeait pas.

—Attends, murmura le sans-culotte en tirant un briquet de sa poche; je vais bien te faire venir. Quand l'Italien te verra avec moi, il s'en pâmera de rage, que ça fera plaisir à voir!

L'étincelle jaillit de la pierre et enflamma l'amadou.

Pinard chercha sur la table et trouva des allumettes.

Puis il s'approcha d'une chandelle à demi consumée qui était plantée dans un chandelier sale et gras.

Pendant ce temps, Yvonne murmurait à voix basse:

—Ce n'est pas Jahoua, ce n'est pas Jahoua!

La pièce s'éclaira peu à peu. Pinard aperçut la jeune fille et se dirigea vers elle.

Il tenait sa lumière à la main, et les rayons, frappant en plein sur son visage, l'éclairaient merveilleusement et en faisaient ressortir la laideur repoussante.

Yvonne leva les yeux sur lui.

Une inspiration soudaine illumina son front.

Sa physionomie changea brusquement d'expression et dépouilla tout ce qu'elle avait d'insensé.

—Ian Carfor! s'écria-t-elle.

Le sans-culotte la saisit par le bras.

—Ah! tu me reconnais encore! dit-il avec rage. Voilà la seconde fois que cela t'arrive! Ta raison te revient: il faut en finir!

Et, repoussant la jeune fille, il l'envoya violemment rouler à quelques pas.

Yvonne tomba sans pousser un cri.

Pinard frappa du poing sur la table avec colère.

—Fougneray dira ce qu'il voudra, murmura-t-il; mais il est temps de prendre des précautions. Au diable mes idées de ce soir! Demain elle ira à l'entrepôt, et le soir aux déportations verticales, comme dit Carrier. Je savais bien que la raison lui revenait peu à peu, moi, et ce serait par trop dangereux de la laisser vivre!

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 18 avril, 1871

Le marché monétaire est encore extrêmement facile, mais le taux de l'intérêt, dans les rues, n'a point varié depuis notre dernier bulletin. Nous cotons: 8 à 10 pour cent par an les billets No 1 à courte échéance, avec et sans garanties collatérales; 11 à 15 les dites bons et No 2. Le papier hypothécaire est à 9 à 10 par an, le No 1 et 11 à 12 le No 2. Le billets de 5 à 7 mois, venant de la campagne et endossés en ville sont plus nombreux et il s'en est escompté une assez forte somme, aujourd'hui, à 11.

Il a été offert de l'argent (on call) à des emprunteurs de premier ordre, à 5 pour cent par an.

Les variations de l'or ont été plus remarquées aujourd'hui, qu'elles ne l'ont été depuis longtemps; elles n'ont, cependant suivi que celles de Wall Street et, le plus souvent, les cours ont été, ici de 1/8 au-dessous à 1/8 au-dessus de ceux de New-York. Nous donnons ci-après les taux:

	New York.	Nlle-Orléans.
Ouverture	111	110 7/8 à 111 1/8
10 30 A. M.	110 7/8	110 3/4 à 111
11 30 "	111 1/8	111 à 111 1/4
Midi	111 1/8	111 à 111 1/4
12 50 P. M.	111 1/4	111 1/8 à 111 3/8
1 45 "	111 3/8	111 1/4 à 111 3/8
2 "	111 1/4	111 à 111 1/4
2 30 "	111 1/8	111 à 111 1/8
Clôture		111 à 111 1/8

On a vendu $1000 et $3000 à 110 7/8, $6000, $10,000 et $11,000 à 111, $30,000 à 111 à 111 1/8, $3000 et $25,000 à 111 1/8, $4000 à 111 1/8 à 111 1/4, $3000 et $4000 à 111 1/4.—Dans l'argent, un lot de $1500, en demi-piastres américaines, s'est vendu à 106 1/2. Nous cotons les demi-piastres américaines à 107 1/2 à 108 1/2; les piastres mexicaines à 2 1/4 à 3 1/2 de prime sur l'or.

Le change étranger a varié avec l'or à New York, et il y avait, à la clôture, une hausse nette de 1/4 à 3/8 pour cent. Les opérations de sterling comprennent 90,000 livres, dont 2,000 et 6,000 connaissement à 121 1/4, —connaissement et clear à 121 1/4, 121 3/8 à 121 1/2, 15,000 clear No 1 à 121 1/4 à 121 1/2, 4,000 et 4,000 connaissement et 5,000 clear No 1 à 121 3/8, 1,000 de premier ordre et 5,000 clear No 1 à 121 1/2, 2,000 connaissement No 1 et 5,000 (équivalent au premier ordre) à 121 5/8, 1,200 connaissement et 3,000 clear No 1 à 121 3/4, 12,000 connaissement No 1 et clear à 121 3/4 à 121 7/8, 1,100 clear No 1 à 121 7/8, 5,000 connaissement No 1 à 122, une petite somme de banque, pour remise, à 122 1/4 à 122 3/8 et 1,300 de banquiers à 109 7/8 en or.—Dans le change sur France, 300,000 francs, à 4.76 1/4 à 4.75, et 100,000 sur la Suisse à 4.76 1/4. — Le sterling peut être coté maintenant à 121 1/4 à 121 3/4 et 121 7/8 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et 122 1/4 à — le change de banque.

Le change américain est resté calme mais ferme. Les banques ont encore tiré, pour remises, sur New-York, à 3/8 de prime. Les transactions sont: $10 000, $20,000 et $25,000, en change de commerce, à vue, sur New-York, à 1/4 de prime, $20,000 en change de commerce, $10,000, $15,000 et $28,000 de banquiers à 5/16, $25,000 de banquiers à 11/32, $10,000, à vue, sur Providence, avec grace, à 1/8, $10,000, à trente jours de vue, sur New-York, à 1 d'escompte et $10,000, à soixante jours, à 1 1/2.

Les ventes de checks en or, sur New York, comprennent $20,000, en change de commerce, au pair, et $4000 de banque à 1/8 de prime. Quelques banques ont tiré pour remises à ce dernier taux.

Dans les actions, 200 de la Loterie de la Louisiane se sont vendues à —; 165 des Abattoirs à $28; 100 de la Compagnie du Gaz de la Louisiane à $14.75, 100 à $12 et 200 à $12.50 à 13, formant à $13.30 à $13. On a vendu, hier sans l'annoncer, 75 actions de la banque Crescent City à $90 et, il y a deux jours, un petit lot d'actions de la Banque Nationale de l'Etat à $102.50.

$1000 d'anciens bonds sept pour cent de la ville ont changé de mains à 70 1/2 et $1000 à 70 3/4.

Un lot de $3000 de nouveaux mandats de l'Etat s'est vendu à 53 et $6000 de nouveaux métropolitains à 98 1/4. On a annoncé $1500 de ces derniers à 98 3/4, ce qui est un prix extrême. Les courtiers ont acheté les nouveaux mandats (gros) de l'Etat à 53 à 53 et les ont vendus à 53 à 54. Les petits mandats rapportent 10 pour cent de plus.

$700 de certificats de l'agence fiscale, intérêt de décembre, ont changé de mains à 90 1/2.

Les billets de la ville sont nominaux.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi, 18 avril 1871.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3250 balles, prises à des prix plus stables, plus fortes et qui ont demandé quelques légères modifications dans nos cotes.

Nous donnons en outre les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les bons courants de ses qualités, tandis que les nôtres sont pour les listes en moyenne, les hauts chiffres regardant le strict.

	Listes en moyenne.	Chiffres de l'Exchange
Inférieur	7— à 7¾	
Low ordinary	8— à 9	
Ordinary	9¾ à 10¼	10¼
Good ordinary	12¼ à 12¾	12¼
Low middling	13¼ à 13¾	13¾
Middling	14¼ à 14¾	14¾
Strict middl.	15— à —	
Good middling	15¼ à 15¾	15¾

ÉTAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal.		[illegible]
Arriv. dep. la dern. état	4538	
Arrivé précédemm.	1311591	1316119
		1330815
Expédié aujourd'hui	6714	
Expédié précédemment	1115861	
Brulé	669	1123244
Stock en mains et à bord		213571

Recettes, proprement dites, depuis hier soir, 4300 balles, contre [illegible] et 1911 l'an dernier, faisant un total, depuis vendredi dernier de 13950 balles contre [illegible] balles durant le même laps de temps la semaine dernière et 9988 l'an dernier et depuis le 1 sept. 1,309,[illegible] balles contre 993,[illegible] l'an dernier.

Les exportations d'aujourd'hui ont embrassé [illegible] balles à destination de Liverpool et 1994 balles à destination d'Amsterdam.

FRET—Le fret [illegible] est faible et [illegible] et la demande de navires [illegible] [illegible] Les [illegible] pour le cabotage sont peu de [illegible] et les [illegible] pour ce trajet sont [illegible] Nous cotons: [illegible] Liverpool, [illegible] pour le Havre et Amsterdam, [illegible] de graines de lin pour Liverpool [illegible] coton pour New York, [illegible] Philadelphie, [illegible] Boston, [illegible]

SUCRE—Mous aujourd'hui [illegible] La [illegible] est faite à la chaudière découverte, [illegible] Ventes à 5¾ à 7 [illegible] [illegible] pour le prime, 10¼ à 10½ pour le fully fair, 10 à [illegible] de choix, [illegible] blanc [illegible]

MÉLASSE—Arrivé aujourd'hui 161 barils [illegible] en demande; l'inférieur [illegible] 22 à 23 c, [illegible] 35 à 40 c, les [illegible] de choix [illegible] de plantation, [illegible] récolte des raffineries de la ville [illegible] 30 à 40 c. [illegible]

extra à [illegible] 200 do à $7; 100, 100 et 300 de bonne [illegible] extra à $7 25; 50 do à $7 85; 100 d'extra de choix à $8 62½; 225 de à $8 75 le baril.

MAIS—Stock faible et bonne demande à des prix fermes. Vente de 3000 sacs dont [illegible] de blanc et 200 de [illegible], jaune et [illegible] à 75 c et 450 de blanc de choix à 78 [illegible].

AVOINE—Le stock d'avoine est faible, la demande bonne et les prix sont plus [illegible]. Ventes de [illegible] dont 300 de St. Louis à 63½ c, [illegible] de à 64 c, 400 de à 65 c, et 30 de choix de Galena à 67 c le boisseau.

SON—Stock faible et plus ferme. Vente de 200 sacs à $1 [illegible] les cent livres.

FOIN—[illegible] demande en est bonne et les prix de l'article plus fermes. Vente de 300 balles de prime de l'Ouest à $24, 100 de choix à $26 50 et 100 de à $28 la tonneau.

PORC—[illegible] Les détenteurs demandent [illegible] de mess [illegible] détail se fait à $20 50 à $21 le baril.

BACON—Calme. Vente de 5 barriques [illegible] [illegible] cre à 12¼ c, les épaules sont cotées de 9 à 9 c, les côtés clear ribbed, 10¾ à 10¾, les côtés clear 11¼ à 11¾ c, les jambons [illegible] au sucre 15 à 15¾ c. Hier après-midi, 17 barriques [illegible] d'épaules ont été vendues à 9¾ c, 9 do de [illegible] à 10 c et de do de [illegible] à 10¾ c la livre.

CAFÉ—Marché inactif. Stock entre les mains des importateurs 15,000 sacs. Nous cotons [illegible] ronds—droits payés en or—prime 15 à 15¾ c, bon 14¾ à 14¾ c, fair 14 à 14¼ c la livre.

SEL—La demande est calme et les prix n'ont pas changé. Les marchands demandent en ce moment $1 10 à $1 15 par sac de Liverpool et $1 15 à $1 20 pour le fin quand de fortes lots sont pris en ventrepots par des bateaux une déduction est faite pour le drayage. Le sel de table en poches 2¼ à 3¼ c le [illegible].

COMESTIBLES—Les pommes de terre sont calmes et se vendent sur la levée à $1 50 à 2 le baril. Le stock de végétaux nouveaux de la Louisiane s'accumule. Les pommes de terre de la Louisiane s'écoulent à $5 à 5 50 le baril, les oignons à $5 à 5 50 et les choux 10 à 15 c la tête.

VOLAILLE—Les poules se vendent au débarcadère $7 à $7 50 la douzaine, les dindes $20 à 25 les oies $9 à 10 la douzaine.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 19 avril 1871.

Arrivé, hier—[illegible] bœufs du Texas, [illegible] veaux d'un an, [illegible] cochons, [illegible].

Vendu—[illegible] bœufs du Texas, [illegible] veaux et veaux d'un an, [illegible] cochons, [illegible].

A vendre—[illegible] bœufs du Texas, [illegible] veaux et veaux d'un an, [illegible] cochons, [illegible].

[illegible]

Médicaments.

SALSEPAREILLE D'AYER
Pour la Purification du Sang.

[illegible] va si bien, sans même qu'on en soupçonne la présence. Il trouble les maladies [illegible] Il semble faire naître l'infection dans tout le corps et lorsqu'une occasion favorable se présente, il se développe dans un forme hideuse, sur la surface ou dans les parties vitales. Dans ce dernier cas, un dépôt de tubercules peut avoir lieu dans les poumons ou dans le cœur, des [illegible] peuvent se former dans le foie [illegible] Il est donc utile de prendre une bouteille de Salsepareille, même en l'absence de symptômes actifs. Les personnes qui souffrent des maladies suivantes [illegible] Eryspèles, [illegible] Maux d'yeux, [illegible] Dyspepsie, l'Hydropisie, les Maladies de cœur, les Crises, l'Epilepsie, la Névralgie, et les diverses affections ulcéreuses du système musculaire et du système nerveux.

La Syphilis ou maladie vénérienne [illegible] que la Salsepareille [illegible] [illegible] Les Ulcérations du Poumon et les Maladies de femmes. Les Rhumatismes et la Goutte, lorsqu'ils proviennent de l'accumulation de matières étrangères dans le sang, cèdent bientôt à l'effet de ce liquide. La même remarque s'applique à la Maladie du foie, l'Atonie, la Congestion ou l'Inflammation du foie et la Jaunisse quand elles sont la conséquence d'un sang empoisonné.

La Salsepareille est un grand fortifiant. Les personnes languissantes, abattues, nerveuses et privées de [illegible] [illegible] n'ont qu'à en faire l'essai.

PRÉPARÉE PAR
Le Dr J. C. AYER & Co.,
Praticiens et Chimistes.
à Lowell, Mass.

A VENDRE PAR TOUS LES PHARMACIENS.

BAUME PECTORAL
AUX NAVETS INDIENS

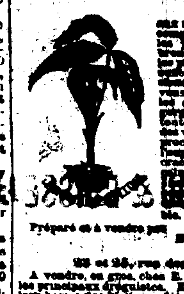

Le Baume Pectoral [illegible]

Préparé et à vendre par
E. LAPLACE,
Pharmacien,
[illegible] rue des Chartres
A vendre, en gros, chez E. J. HART & Cie, et les principaux droguistes. En détail dans toutes les pharmacies [illegible] de la ville.

Remèdes du Dr Richau

[illegible] $1,000 de récompense à quiconque [illegible]

LE BAUME NO 1 DU Dr RICHAU guérit les ulcères, [illegible]

LE BAUME NO 2 DU Dr RICHAU [illegible]

L'ANTIDOTE DU Dr RICHAU [illegible]

L'ELIXIR D'AMOUR DU Dr RICHAU [illegible]

[illegible] D. B. RICHARDS [illegible] No [illegible] St. N. Y.
Agents [illegible] J. HART & CO.

INSTITUTIONS.

Institution de Demoiselles,
[illegible]
Entre les rues Bienville et Conti.
(PENSIONNAT ET EXTERNAT.)
— Dirigée par —
Mme EMMA MATHEY,
[illegible]

Institution de Jeunes Demoiselles
[illegible]
Mme FORTIER.
Ancienne Institution DAQUIN.
[illegible] CHEMIN DU BAYOU.
Prix [illegible]

Université de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

[illegible]

Bureau de la Compagnie du New Orleans City [illegible] Road.
Nlle-Orléans, 18 avril 1871.
A une assemblée du Conseil des Directeurs de cette Compagnie tenue aujourd'hui, un dividende de QUATRE PIASTRES par action a été déclaré, payable aux actionnaires à dater du 25 de ce mois. [illegible]
WM. B. SINNOTT, Secrétaire.

[illegible]—Taxes d'Etat. [illegible]
AUX CONTRIBUABLES DU DEUXIÈME DISTRICT— [illegible]

Office of the Crescent City.
LIVE STOCK LANDING AND SLAUGHTER HOUSE CO.
Nlle-Orléans, 10 avril 1871.
[illegible]
C. CAVAROC, Président.

[illegible]

Compagnie Knickerbocker
D'ASSURANCE SUR LA VIE
De New-York.
[illegible] LA LOUISIANE ET LE [illegible]
Bureau: No 50 de la Rue du Camp. [illegible]
[illegible] GAINES & DUCROS, Directeurs.

Compagnie d'Assurance Germania de la Nouvelle-Orléans.
CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) D. MICHEL, Président.
[illegible] E. MAIER, Secrétaire.

Assermenté et signé, pardevant moi, ce 14 avril A. D. 1871. (Signé) JOSEPH COHN, Notaire Public.

Le 11 de courant, à une réunion de Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de [illegible] par action est déclaré et sera porté au crédit des billets de [illegible].

(Signé) D. MICHEL, Président,
F. DEL BONDIO, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Fred. Del Bondio,	A. Elmer Bader,
[illegible]	[illegible]
August Koenig,	[illegible]
H. Esterbler,	Geo. Meyer,
J. J. Werkerling,	A. Martin,
J. W. Kraege,	[illegible]
W. [illegible],	F. M. Ziegler,
Philip D. Mayer,	P. W. Dielmann,
R. F. Theurer,	J. Hassinger,
A. Geiger,	Louis Bader,
G. H. Braughn,	M. Mora,
Louis Grunewald	[illegible]

COMPAGNIE Commerciale d'Assurance DE LA Nouvelle-Orléans.
CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux règlements de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

[illegible] J. H. COLBY [illegible]
[illegible]

[illegible] GRAND PELICAN.
LA COMPAGNIE [illegible]

Fabrique d'Engrais et Laboratoire [illegible]
STERN.

[illegible]

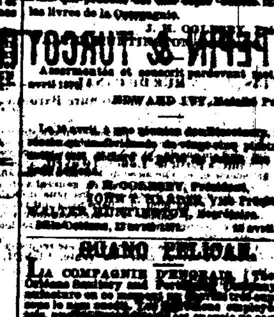

OUVERTURE

[illegible] ENTREPOT [illegible]
[illegible]
SABLE & DALTON,
Agents [illegible]
Au No [illegible] de la rue du Camp.

SAISON D'AUTOMNE.

LEON GODCHAUX,
[illegible] RUE DU CANAL.... [illegible]
Et Nos 213, 215 et 217, rue de la Vieille Levée.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS,
LINGE DE DESSOUS,
CHAPEAUX.

Un assortiment considérable et des mieux choisis,
POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

[illegible]

C. F. HOLLE & CO.,
Négociants Commissionnaires ET EXPÉDITEURS.
[illegible]
Lager Beer de Cincinnati.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,
[illegible]

V. BIRI,
FABRICANT ET MARCHAND [illegible]
[illegible]

GEO. MERZ,
[illegible] DU VIEUX CANAL,
[illegible]

Poudre d'Irlande à Teint [illegible]

[illegible]

DE D. ANDERSON & SON.
[illegible]

JULIUS DOEPFLER,
[illegible]

MIRAMON,
[illegible]

MILLER & DIELMANN
[illegible]

[illegible] & KENSHOLE
[illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

Loterie de Numéros Simples.
MAGNIFIQUE COMBINAISON
[illegible]

GROS LOT [illegible]

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.
[illegible]

AVIS.

[illegible]

[illegible] E. FRAGUE, [illegible] } Commissaires.

"BRILLIANT" DE BUCK.

[illegible] PLUS DE 200,000 [illegible]

Et achetez un "BRILLIANT."
[illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 15 avril 1871.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR [illegible] & CO.

Résidence et Lot de Terre, [illegible] de l'Esplanade.

Succession de CYPRIEN DUFOUR.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT, PAROISSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. No. 34,380.

[illegible]

PAR G. DE FERIET
Vente très importante,
A longs termes, de propriétés foncières de choix, y compris l'Hôtel bien connu sous le nom de "Hôtel d'Orléans" et situé dans la rue de Chartres, entre les rues St-Louis et Toulouse.

SUCCESSION DE JEAN FIRMIN PEPIN.—No 33,494.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau, No [illegible] de la rue Royale, JEUDI, 20 avril 1871, à midi, à la Bourse d'Imeaux de la rue Royale, [illegible]

[illegible]

Agréable maison en briques, basse et à mansarde, divisée en deux corps de logis, Nos. 309 et 311 de la rue Ste-Anne, entre les rues Claiborne et Derbigny. Egalement, un magasin en briques et à trois étages, No. 122 de la rue [illegible], Troisième District.

[illegible]

Vente positive
POUR CAUSE DE DÉPART,
De Beaux Meubles en Acajou, Tapis, etc.

[illegible]

Vente positive, à l'enchère publique

Terrains améliorés ou de prix, à l'angle des rues St. Louis et Basin.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Vente péremptoire et sans réserve, à long crédit, pour liquidation de 2000 Terrains situés dans le Premier, Deuxième, Troisième, Quatrième, Cinquième et Sixième District, à Bienville et Carrollton.

[illegible]

Un Café et son Installation.

[illegible]

Succession du Dr. J. Dupas.

[illegible]

Vente d'une Belle Vacherie, pour cause de départ.

[illegible]

PAR E. ROOKE & CO.
Vente sans Réserve,
[illegible] caisses Bottes, Souliers et Brodequins, [illegible] malles Bottes et Congress [illegible]

[illegible]

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer Pontchartrain.
[illegible]
ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

[illegible]

CHEMIN DE FER
Nouvelle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga.

[illegible]

J. B. HENDRICK.

WM. J. PHELPS, [illegible]

GRAND CHEMIN DE FER [illegible] DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

[illegible]

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, Chicago et [illegible]

[illegible]

JAMES T. TUCKER, Agent général.

Voyageurs
ATTENTION!!

Le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud,
Et celui du Mississippi Central.

[illegible]

E. D. FROST, Surint. gén. du Ch. M. C.
B. B. MOREY, Ag.-gén. fret du Ch. M. C.
E. G. SEWALL, Sur.-gén. Ch. de fer Jackson.
S. E. CAREY, Ag. gén. fret Ch. de fer Jackson.
J. W. SCOTT, Ag.-gén. pour les passagers.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

Marchandises Sèches et Lingerie.

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Magnifiques meubles de salon, de salle à manger et de chambres à coucher; argenterie et plaqué; croix en diamant; bagues et boucles d'oreilles en diamant; montre de dame, en or, à diamants; bail, &c.

Vente pour cause de départ.

[illegible]

Groceries de choix, Vins, Liqueurs, Comptoir d'un Café, Installations de gaz et du magasin.

[illegible]

PAR C. VALETON.
C. VALETON,
ENCANTEUR,
No 14, rue Bienville, entre Tchoupitoulas et Magazine.

[illegible]

PAR M. BARNETT.

MAURICE BARNETT, Encanteur, Bureau sur la façade de la Rotonde de l'Hôtel St-Louis rue St-Louis entre Royale et Chartres.

[illegible]

PAR E. J. MONTGOMERY.

[illegible]

Bureau de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
[illegible] rue du Camp.
Nlle-Orléans, 24 janvier 1871

CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

[illegible]

THOMAS SLOO, Président.
[illegible] GAINES, Vice-président.
THOS. A. ADAMS, Secrétaire.

[illegible]

Cour de District [illegible] Dame Jane C [illegible]

[illegible]

L'Etat de la Louisiane vs Philip Hack.

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.